

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 20 MOT-144

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Plus indispensable que jamais, la diversité de la presse doit survivre à la crise !

Texte déposé

Parmi les secteurs les plus violemment touchés par la crise du covid-19, il y a le secteur des médias. Déjà très affaiblis dans un contexte général difficile, en particulier en raison de la concurrence avec l'information « gratuite » en ligne, les médias ont été touchés de plein fouet par la perte de revenus publicitaires, qui représentent une partie importante de leur chiffre d'affaires. Pour certains médias, les revenus publicitaires ont chuté de 50%, même parfois bien davantage encore. Ce phénomène est d'autant plus paradoxal que les médias ont joué durant la crise un rôle d'information absolument central. Pour le dire crûment : on n'a jamais autant eu besoin d'une presse forte et diversifiée, et pourtant elle se meurt.

Le dépôt de bilan de l'hebdomadaire « Le Régional » annoncé au début du mois de mai a retenti comme un premier coup de tonnerre dans un ciel déjà très sombre. Cette perte n'est pas la première – que l'on pense à la disparition de l'Hebdo et du Matin (version papier) – mais elle n'est pas non plus la dernière. Il s'agit bien plutôt du début d'une série noire en cette période de crise.

Les différentes projets d'aide (indirecte) à la presse, en discussion au niveau fédéral ou cantonal, sont évidemment bienvenus et nécessaires. Mais ils ne sont pas destinés à régler les problèmes de trésorerie des médias heurtés de plein fouet par la crise. En témoigne le très bon projet vaudois d'exposé des motifs et projet de décret instituant des mesures en faveur de la diversité des médias de décembre 2019 et qui sera bientôt soumis au Grand Conseil. Les mesures prévues à l'art. 3 de ce projet de décret doivent se déployer sur 5 ans et ont été conçues avant la crise, dans la perspective d'un soutien pérenne au paysage médiatique.

Les médias ont recouru, dans des proportions et selon des modalités variables, au dispositif de réduction de l'horaire de travail (RHT ou chômage partiel). Dans la plupart des cas, ce mécanisme est toutefois impropre à régler les problèmes spécifiques du secteur des médias, cela pour une double raison : d'une part, il était bien souvent impossible de se passer de la force de travail des employés, en cette période de forte production médiatique ; d'autre part, les soutiens obtenus par le RHT ne comblent que de façon incomplète les baisses des revenus publicitaires.

C'est la raison pour laquelle, contre l'avis du Conseil fédéral, les deux Chambres fédérales ont voté le principe d'une aide de transition au secteur des médias, lors de la session spéciale dédiée au coronavirus, pour un montant total de 65 millions de francs. Cette aide de transition comprend les mesures suivantes : des moyens financiers supplémentaires pour l'agence Keystone-SDA-ATS afin de pouvoir proposer gratuitement son service de base à ses abonnés ; distribution gratuite ou à un tarif avantageux des journaux ; aide de 30 millions de francs supplémentaires pour les radios et télévisions locales.

L'aide de transition fédérale, même si le Conseil fédéral prend les dispositions correspondantes rapidement, pourrait mettre un certain temps à déployer ses effets. A l'instar du Régional, il sera trop tard pour certains médias. En outre, uniquement indirecte, cette aide ne permettra pas de compenser intégralement les pertes de revenus publicitaires. A ce propos, le soutien de 1.2 million annoncé par le Conseil d'Etat vaudois, par le biais d'une campagne d'annonces exceptionnelle, est une excellente mesure, mais qui ne va certainement pas suffire. Les médias régionaux et locaux, en particulier, s'attendent à une chute massive des rentrées publicitaires cet été, en raison de tous les événements culturels, associatifs, musicaux, etc., annulés. On peut donc prédire que dans de nombreux cas leur situation financière sera particulièrement critique à l'automne.

Il faut ainsi s'attendre à des nouvelles faillites, restructurations ou concentrations de médias, particulièrement dommageables pour la diversité de la presse, fondement de la démocratie. Dans un tel contexte, une aide financière cantonale directe, à fonds perdus, est indispensable. Cette aide devrait servir à combler de façon transitoire les pertes de revenus publicitaires qui ne sont pas absorbées par les autres dispositifs d'aides (baisse des frais postaux de distribution, RHT, etc.). L'octroi d'une aide financière pourrait évidemment être sujette à certaines conditions, ne devrait pas excéder les pertes de rentrées publicitaires, etc.

Dans le canton de Fribourg, dix députés, issus de toutes les formations politiques, ont demandé en avril un fonds d'aide aux médias de 10 millions pour les médias ayant leur siège dans le canton. Le Conseil d'Etat vient d'annoncer, en date du 8 mai 2020, la mise à disposition d'un montant de 5.4 millions en faveur des médias fribourgeois.

Les députés soussignés demandent ainsi au Conseil d'Etat de lui soumettre de toute urgence un décret prévoyant un soutien financier au secteur des médias vaudois. Le financement de ce crédit sera assuré par les montants alloués par le Conseil d'Etat pour financer les mesures adoptées dans le cadre de la lutte contre la pandémie du COVID-19. Selon le cadre juridique applicable, le Conseil d'Etat posera les conditions et modalités d'octroi de cette aide dans un arrêté ou soumettra la base légale nécessaire au Grand Conseil, simultanément au décret.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

MAHAIM Raphaël
CHRISTEN Jérôme
RICHARD Claire
KELLER Vincent

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoз Séverine X
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves X
Baehler Bech Anne X	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre X
Balet Stéphane	Christen Jérôme X	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé X
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis X	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice X
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien X	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Giardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine X
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie X
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Albertó	Epars Olivier X	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca X	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent X	Nicolet Jean-Marc X	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier X	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard X
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier	Stürner Felix X
Marion Axel X	Podio Sylvie X	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis X	Treboux Maurice
Mayor Olivier X	Räss Etienne X	Trolliet Daniel
Meinberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine X	Rezzo Stéphane	Venezelos Vassilis X
Melly Serge X	Richard Claire X	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure X	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc X
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice X	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline X	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas X
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre X